



ZONE DE SECOURS

VAL DE SAMBRE

Réunion du collège de la Zone de Secours

Lieu : Administration communale de Sambreville, Grand-Place 1 – 5060
Sambreville.
Salle des mariages

Date : 11 octobre 2024

Heure : 07H30

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Collège de zone du 26 septembre 2024
2. Dépense complémentaire de 1.400 litres dans le cadre du Marché d'acquisition d'émulseur mixte non fluoré de classe A et B pour la zone de secours Val de Sambre, attribué à LEADER - Group BIOEX
3. Proposition Conseil de zone - Financement des dépenses extraordinaires budget 2024 - Consultation de marché et conditions
4. Mise en irrécouvrable de certains droits constatés - Année 2017 et 2018
5. Mise en irrécouvrable d'une facturation ambulance pour cause de renonciation à la succession
6. - AMU Vol. - Echelle d'indemnité de prestation : régularisation
7. Rupture de commun accord d'un contrat de travail de remplacement d'un agent administratif -
8. Employée administrative - Prestation de serment
9. Appel à candidatures au poste de conseiller en prévention - Agent contractuel - Niveau 1, à 1/3 ETP
10. Procédure de recrutement d'un capitaine professionnel avec réserve de recrutement- Candidatures recevables et non recevables
11. Stage d'observation pompier – Accueil de

12. Proposition Conseil de zone - Prolongation de service d'un adjudant volontaire après la limite d'âge –

13. Proposition Conseil de zone – Mobilité - Admission au stage d'ambulancier volontaire

14. Proposition Conseil de zone – Mise à jour des dispositions contenues dans le règlement du travail en ce qui concerne les risques psychosociaux (personnel opérationnel et personnel administratif)

15. Félicitations pour acte de bravoure -

16. Conseil de zone de secours du 25 octobre 2024 - Convocation

17. Ordonnancement du mandat N°824

18. Ordonnancement des mandats N°825 au N° 854

Points adjoints à la séance :

19. Ordonnancement des mandats N°855 au N° 867

20. Prolongation d'interruption complète de carrière d'un capitaine professionnel pour une période de 6 mois

Le Secrétaire de zone

Le Président de zone,

Xavier GOBBO

Jean-Charles LUPERTO